

Des demandes d'informations peuvent être formulées auprès de Monsieur Quentin LATRACE, responsable du pôle Aménagement du Territoire de la communauté de communes Vendée Grand Littoral au 02 51 207 207 ou par mail à :

qlatrace@vendeegrandlittoral.fr

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur devra transmettre, à l'autorité compétente, le registre d'enquête ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête comportant le rapport d'enquête du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié des résultats de l'enquête, sera soumis à la décision du conseil communautaire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de communes de Vendée Grand Littoral, sur le site de la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral et en mairie du Bernard, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.